

**CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE**  
**229, Bd PAUL LINTIER – CS 60102 53103 MAYENNE CEDEX**

Fiche de poste de Directeur des Soins

**INTITULE DU POSTE**  
**COORDONNATEUR GENERAL DES SOINS**

Cotation de la part fonction de la PFR : 2.8

Direction : **CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE**

Adresse : **229, Bd Paul Lintier – CS 60102 - 53103 MAYENNE Cédex**

Personne à contacter :

**Catherine CREUZET, Directrice (02.43.08.76.83 – [direction@ch-mayenne.fr](mailto:direction@ch-mayenne.fr))**

**Christine COSMAO, Directrice-Adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires Médicales (02.43.08.22.40 – [drh@ch-mayenne.fr](mailto:drh@ch-mayenne.fr))**

**Présentation générale et synthétique de l'établissement**

**Présentation générale de l'établissement : sont joints à la présente fiche de poste :**

- **Une présentation générale de l'établissement.**
- **Les chiffres clés 2018**
- **L'organigramme de la Direction**
- **L'organigramme des pôles**
- **L'organigramme de la Direction des Soins**

**Identification du poste**

**POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME DU CHNM**

- **Membre de l'équipe de Direction**
- **Président de la CSIRMT du CHNM**
- **Membre de droit du Directoire**
- **Directeur référent d'un pôle d'activité clinique**

**RELATIONS FONCTIONNELLES AU CHNM**

- **Directeur**
- **Ensemble des directions fonctionnelles et principalement DRH**
- **Président de la CME**
- **Ensemble de l'encadrement paramédical**

**POSITIONNEMENT DANS LE GHT Mayenne et Haut-Anjou**

Le Directeur des Soins du CHNM est, de droit :

- **Membre du Comité Stratégique du GHT.**
- **Membre de la CSIRMT du GHT**

**Missions générales, permanentes et spécifiques :**

- **Coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.**
- **Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie et de la politique d'établissement, et participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs des pôles dans le domaine de la politique des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.**
- **Responsable de l'organisation des soins : encadrement de 5 cadres supérieurs de santé et 24 cadres de santé dans un établissement de 575 lits et places comprenant les secteurs d'activité MCO, santé mentale et gériatrie.**

**Activités principales et principaux projets à mener dans le périmètre du poste :**

- Il coordonne l'organisation et la mise en œuvre des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et en assure l'animation et l'encadrement. Il organise, contrôle et évalue la mise en œuvre par les cadres de santé de la politique des soins de l'établissement. Il participe à la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- Il élabore avec l'ensemble des professionnels concernés le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, en cohérence avec le projet médical, et le met en œuvre. Il en assure le suivi et l'évaluation en coordination avec le Directeur et le Président de la CME. Il remet au directeur d'établissement un rapport annuel des activités de soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation, qui est intégré au rapport annuel d'activité de l'établissement présenté aux différentes instances.
- Il participe, en lien avec le corps médical et l'ensemble de l'encadrement, à la conception, l'organisation et l'évolution des structures et des activités de soins. Il accompagne les cadres et les équipes dans les restructurations prévues par le projet d'établissement, et notamment dans les réflexions sur les dimensionnements des unités des pôles cliniques.
- Il contribue, dans son champ de compétence, à la définition de la politique d'encadrement de l'établissement.
- Dans le respect des compétences déléguées aux chefs de pôle, il est associé au recrutement et à la gestion des personnels, autres que médicaux, contribuant aux activités de soins. Il propose au directeur l'affectation de ces personnels au niveau des pôles en garantissant une répartition équilibrée des ressources entre les pôles et en tenant compte des compétences et des qualifications.
- En lien avec la Direction des Ressources Humaines, il participe à l'élaboration du plan de développement professionnel continu dans son champ de compétence et coordonne la réalisation des parcours professionnels qualifiants.
- Il définit et met en œuvre la politique d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage en collaboration avec les directeurs des instituts et écoles de formation. Il est membre de droit des instances des instituts de formation des professionnels de soins de l'établissement.
- Enfin, en tant que directeur référent d'un pôle d'activité clinique, il participe avec le Chef de pôle et le Cadre supérieur de Pôle à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en œuvre du projet de pôle et du contrat de pôle.

#### **Profil souhaité du candidat**

##### **Compétences professionnelles requises / prévues :**

- Formation EHESP de Directeur des soins

##### **SAVOIR FAIRE**

- Capacités d'analyse et de synthèse
- Conception et Conduite de projet
- Management d'équipe

##### **SAVOIR ÊTRE**

- Capacités relationnelles

### ORGANISATION ACTUELLE AU CHNM

- Le précédent titulaire du poste, de 2012 à 2017, avait la triple responsabilité de coordonnateur général des soins, de directeur de l'IFSI/IFAS et de directeur de la Qualité-Gestion des Risques.

Lors de son départ par mutation, ces responsabilités ont été partagées entre un Cadre Supérieur de Santé, devenu Directeur des Soins (FF) qui a également repris la Direction de la Qualité-Gestion des Risques et un Cadre Supérieur de Santé, agréé pour la Direction des écoles, en tant que Directeur (FF) de l'IFSI/IFAS.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un Directeur des Soins issu de la promotion 2019 de l'EHESP a pris la Direction des Instituts de Formation. Il travaille en étroite collaboration avec la Directrice des Soins (ff).

- Le poste proposé est celui de Coordonnateur Général des Soins Infirmiers. Il pourra à court terme (2<sup>e</sup> semestre 2020) et selon le profil du candidat, intégrer également la Direction de la Qualité et de la Gestion des risques, qui est par ailleurs en cours de redéfinition dans le cadre territorial (GHT 53).

La fonction de Directeur référent de pôle sera actualisée avec le nouveau Projet d'Etablissement 2020-2024 va être élaboré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Le projet des Soins sera aussi actualisé dans ce cadre.

- L'actuelle Directrice des Soins (ff) est également Directrice Qualité Gestion des Risques (avec une équipe de 2,5 agents) et elle pilote l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (avec une équipe 2 agents). Elle est Directrice référente du pôle Ressources de Soins qui réunit l'ensemble des activités transversales (pharmacie, laboratoire, imagerie médicale, EMSP, DIM, PASS...)

- Le Coordonnateur Général des Soins Infirmiers participe à la garde de direction (40J/an) sur le site du CHNM.

En l'absence d'un logement de fonction à Mayenne, le coordonnateur général des soins peut choisir une résidence à son initiative (à une distance de 30 mn maximum du CHNM) avec versement de l'indemnité compensatrice (garde administrative).

### ORGANISATION DANS LE GHT

- L'organisation territoriale de la Direction des soins est appelée à évoluer dans le cadre du GHT et en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP).
- L'actuelle Directrice des Soins (ff) préside la CSIRMT du GHT.

# CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE

## INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

MISE A JOUR mars 2020

### Présentation générale de l'établissement :

Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM) couvre le territoire du nord du département, soit une population d'environ 93 000 habitants. Il résulte de deux fusions :

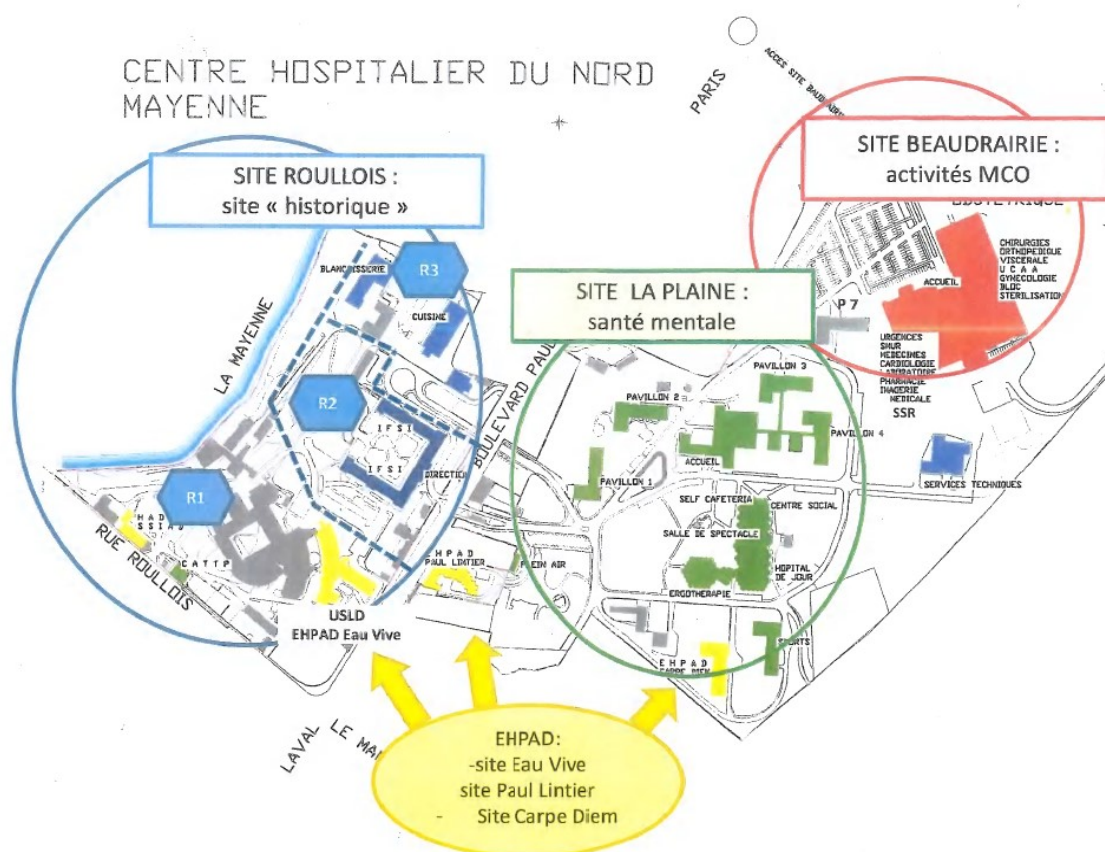
- L'intégration des activités de santé mentale de l'ex-CHS sur le site La Plaine en 2001.
- La reprise des activités chirurgicales de la clinique de la Providence en 2006.

Le CHNM est en direction commune avec le Centre Hospitalier de Villaines-La-Juhel depuis le 1er janvier 2011.

En 2013, l'établissement a achevé sa reconstruction sur un site neuf pour l'ensemble de ses activités de court séjour et médicotechniques. Il comprend aujourd'hui trois sites :

Il comprend trois sites :

1. Site Roullois
2. Site La Plaine
3. Site Baudrairie



### Le CHNM dispose :

- Des activités de soins MCO, SSR, USLD, Santé Mentale, un EHPAD (comprenant trois résidences et un PASA), ainsi qu'un SSIAD, une ESA, et une HAD.
- D'un IFSI-IFAS (3 promotions de 80 élèves-infirmiers et une promotion de 30 élèves Aides-Soignants).
- D'un plateau médicotechnique comprenant un bloc opératoire de 7 salles, un service stérilisation, un service d'imagerie médicale dont une IRM, un laboratoire et une pharmacie à usage intérieur.

Le CHNM est engagé dans différents dispositifs de coopérations :

- Etablissement partie du GHT de la Mayenne et du Haut-Anjou depuis le 1er juillet 2016 (CHU associé : CHU d'Angers)
- Membre du Groupement d'Intérêt Economique IRM 53 associant partenaires publics et privés pour la couverture des sites du département en imagerie médicale.
- Membre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de biologie avec le CH Laval.
- Partenaire du Pôle Santé Libéral du Pays de Mayenne.
- Partenaire du Contrat Local de Santé Mayenne Communautés.

L'établissement est doté d'un projet d'Etablissement (2016-2020), d'un Plan Directeur (2016-2020), et d'un Contrat de Retour à l'Equilibre financier (2017-2019).

Les capacités en lits et places se répartissent comme suit :

SERVICES	Nombre de LITS	Nombre de PLACES
Médecines et médecine cardiologique	90	
SSR Affections cardiovasculaires		10
Hôpital de Jour		3
Surveillance continue	6	
UHCD	6	
Chirurgies orthopédique, viscérale et de spécialités	20	
UCAA		18
Gynécologie-obstétrique/Maternité	17	1
SSR	24	
USLD	47	
Santé Mentale	83	49
HAD		12
SSIAD		54
ESA		10
EHPAD et PASA	119	12
<b>TOTAL</b>	<b>412</b>	<b>149</b>

Il est organisé en six pôles d'activités clinique, médicotechnique, administratif, et logistique :

**Pôle n°1 UMSSR** : Urgences-Médecines-SR

**Pôle n°2 ACGO** : Anesthésie-Chirurgie-Gynécologie Obstétrique

**Pôle n°3 SM** : Santé Mentale

**Pôle n°4 SMS** : Structures Médico-Sociales

**Pôle n°5 RS** : Ressources de Soins

**Pôle n°6 RGL** : Ressources de Gestion Logistiques

## Les professionnels

Le CHNM affiche des effectifs qui permettent un bon niveau de réponse aux besoins de la population avec 1200 professionnels dont 70 médecins. Il accueille chaque année deux promotions de 12 à 15 internes.

## La cellule qualité

La politique Qualité et Sécurité des Soins permet de répondre aux exigences nationales en termes de Certification pour le champ sanitaire et d'évaluation interne/externe pour le champ médico-social. Au CHNM, la Direction de la Qualité-Gestion des Risques pilote la démarche Qualité-Gestion des Risques sur l'ensemble de l'établissement, en veillant au respect des orientations stratégiques et de la réglementation. L'établissement est certifié en classement B en 2017 suite à la certification V2014.

## Le Centre Hospitalier de Villaines-la-Juhel (direction commune)

Le CH de Villaines-la-Juhel est un ex-hôpital local qui comprend les activités suivantes :

- SSR de 28 lits installés.
- Un EHPAD 115 lits installés
- Un SSIAD de 25 places
- Effectif : PM : 3, PNM : 151

Les deux établissements, dans le cadre de la Direction commune, sont organisés avec :

- Un chef d'établissement commun et des instances propres à chaque établissement
- Deux directions fonctionnelles transversales CHNM – CHVLJ : Direction des finances et direction des affaires médicales.
- Une direction fonctionnelle transversale GHT : Direction Territoriale des Achats.

## 1 – GRANDS AXES DU PROJET MEDICAL D'ETABLISSEMENT :

Le projet médical et de soins ont été actualisés dans le cadre du Projet d'Etablissement 2016-2020. Il s'articule autour des notions de parcours de soins coordonnés et de filières de soins. Il retient les objectifs principaux suivants déclinés en plan d'actions :

### **1 – Structurer le parcours de patients post-urgence, et/ou pluri pathologiques, chroniques - 4 plans d'actions :**

- Optimiser la gestion des lits ;
- Améliorer le lien ville hôpital notamment avec les hôpitaux de proximité, le pôle de santé mayennais et les autres maisons de santé pluridisciplinaires ;
- Accentuer le développement de l'implication du patient et de son entourage dans la gestion de la maladie ;
- Renforcer les soins de proximité.

### **2 - Mettre en adéquation l'offre de soins et médico-sociale avec les nouveaux besoins et attentes des PA – cinq plans d'actions :**

- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées à l'hôpital dans une approche parcours ;
- Améliorer la sécurité des soins ;
- Optimiser la sortie de l'hôpital et prévenir les hospitalisations et ré hospitalisations non programmées ;
- Mener une réflexion sur l'optimisation de l'offre du CHNM en matière d'accompagnement ;
- Coordonner l'installation du dossier médical partagé.

### **3 - Proposer une offre de prise en charge rénovée en Santé Mentale – deux plans d'actions :**

Optimiser le parcours du patient dans une approche de parcours de réhabilitation, décliné en trois axes :

- Développer les alternatives à l'hospitalisation ;
- Réorganiser le parcours d'hospitalisation ;
- Favoriser les coopérations ;

Maintenir la dynamique d'innovation dans la prise en soin.

### **4 - Repenser les relations avec les partenaires d'amont et d'aval sur la base des parcours coordonnés – quatre plans d'actions :**

- Inscrire l'établissement dans une dynamique de coopérations sanitaires dans le cadre du GHT et également en dehors du GHT (Rennes, Le Mans, etc.) ;
- Renforcer le lien ville hôpital notamment avec le pôle de santé mayennais et les autres maisons de santé pluridisciplinaires (cf objectif 1, plan d'action 2) ;
- Accompagner les partenaires médico sociaux ;
- Analyser les causes du recours à l'intérim.

## **2 - LES OBJECTIFS MEDICAUX DU GHT :**

Le Projet Médico-Soignant Partagé se compose de trois parties.

### **1. DEVELOPPER LE LIEN VILLE-HOPITAL ET COORDONNER LES PARCOURS DE SANTE :**

La première partie, très en relation avec les valeurs du GHT, couvre des domaines d'actions précis mais transversaux, qui se retrouvent parfois dans certains axes de travail qui ont été identifiés dans les chapitres prioritaires contenus dans la partie 2. C'est à la fois normal et complémentaire, ce qui démontre la grande dynamique collective à laquelle la démarche PMP/GHT a conduit dans le territoire de la Mayenne et du Haut-Anjou.

Trois axes de travail ont été identifiés :

- Fluidifier et coordonner le parcours de santé
- Organiser la gradation des soins entre la ville, le médico-social, les CH de proximité et les établissements de recours
- Impulser, accompagner, promouvoir la prévention et promotion de la santé avec l'ensemble des acteurs locaux

### **2. METTRE EN PLACE DES FILIERES DE PRISE EN CHARGE ET ORGANISER LA GRADATION DES SOINS :**

La seconde partie se compose des dix chapitres définis comme prioritaires dans les orientations stratégiques définis en juin et confirmées en novembre 2016 :

- Filière accident vasculaire cérébral
- Filière cancérologie
- Filière handicap
- Filière gériatrique
- Filière pédiatrique
- Filière précarité
- Filière santé mentale
- Filière des soins non programmés
- Filière soins palliatifs
- Filière syndrome coronarien aigu.

Chacun de ces chapitres est composé d'un état des lieux, d'axes de travail identifiés et de projets ou d'actions prévues.

### **3. DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES ORGANISATIONS EN COORDINATION OU EN MUTUALISATION TERRITORIALE :**

La partie 3 couvre les 6 domaines suivants :

- La biologie,
- L'imagerie médicale,
- La pharmacie,
- L'hospitalisation à domicile,
- Le DIM de Territoire,
- La qualité et la sécurité des soins.